

L'an deux mil dix-neuf le 5 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 août, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, SOUILLER Guy.

Conseillers absents : BIERI Nicolas, ESCLATINE Lydia (pouvoir à Chantal ROUSSEL), TERRANOVA Philippe.

Secrétaire de séance : Emmanuel GONTHIER.

Délibération n°4 : Complément d'adhésion à l'ADIT (WEB 63)

La commune d'Antoingt bénéficie, dans le cadre de son adhésion à l'ADeP, du service WEB 63. Cette association a disparu et ce service est dorénavant proposé par l'ADIT. Le site sera amélioré et modernisé. Ces modifications devraient être effectives courant novembre. La commune est déjà adhérente à l'ADIT et souhaite bénéficier des prestations fournies par WEB 63 :

- Abonnement hébergement du site Internet et assistance
- Abonnement au nom de domaine

La cotisation à l'ADIT pour ce service est de 190 euros HT par an pour l'abonnement, l'hébergement et l'assistance du site internet. L'abonnement au nom de domaine « Antoingt.fr » est de 20 euros HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents le complément de service WEB 63 à l'ADIT dans le cadre des offres du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Chantal ROUSSEL